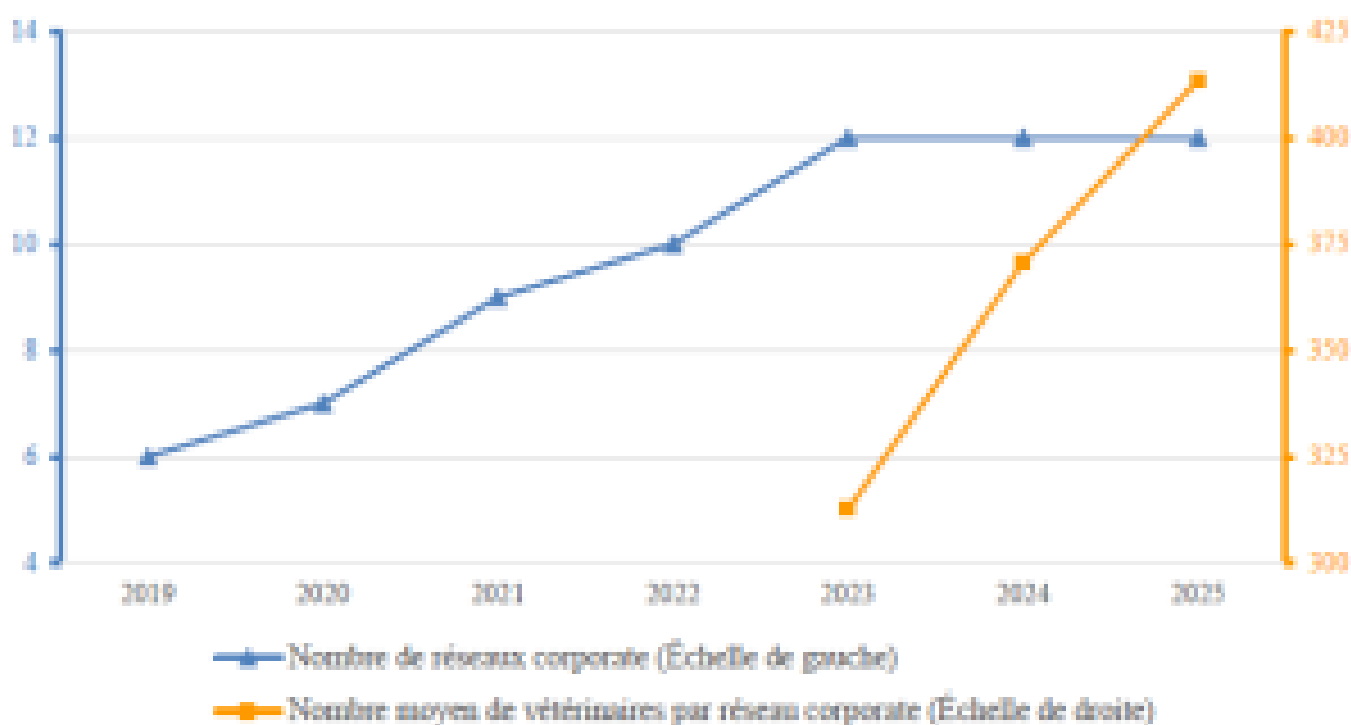


# Un avis de l'Autorité de la concurrence sur les prix vétérinaires

19 décembre 2025

À la suite d'une saisine du ministre en charge de l'économie, en 2024, [l'Autorité de la concurrence](#) a publié en octobre 2025 un avis relatif aux prix des médicaments vétérinaires et à l'évolution du coût des soins vétérinaires. Elle constate une augmentation du nombre de structures pratiquant en commun l'exercice de la médecine vétérinaire, sous forme de sociétés et de réseaux de cliniques (figure). Certaines structures, qualifiées de *corporates*, comportent des investisseurs qui ne sont pas des professionnels vétérinaires (par exemple des industriels de l'alimentation animale), mais elles emploient un nombre croissant de vétérinaires, allant pour les plus importantes jusqu'à un millier de praticiens, répartis sur plus de 250 établissements. L'Autorité craint une concentration de l'activité vétérinaire qui mènerait à une hausse des prix pour les propriétaires d'animaux en raison du manque de concurrence et de l'impératif de rentabilité pour les investisseurs. En outre, elle pose la question de l'indépendance intellectuelle des vétérinaires salariés de ces structures.

Évolution du nombre moyen de vétérinaires par réseau *corporate* entre 2023 et 2025



Source : Conseil national de l'ordre des vétérinaires

Lecture : le nombre de réseaux *corporates* a doublé de 2019 à 2023. Depuis, s'ils n'ont pas augmenté en nombre, le nombre moyen de vétérinaires par structure a plus que doublé.

Source : [Autorité de la concurrence](#)